

Résolution de MM. Guy Savary et Philippe Cottier: «Locaux vides à l'école Peschier».

PROJET DE RÉOLUTION

Considérant que:

- les élèves ne rempliront pas toutes les classes de l'école Peschier;
- les besoins scolaires devront être couverts en priorité;
- de nombreuses associations pourraient bénéficier de ces surfaces, à titre provisoire,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'envisager un plan de mise à disposition des locaux sous-occupés de l'école Peschier en faveur de groupements divers.